

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2019

Convocation du 04 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 14 janvier à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Marianne NEGRE, Jean-Claude PILLET, Jocelyne GOUGOU, Jean-François DUBONNET, Vincent LAGUILLAUMIE, Catherine LALINDE, Hubert MARECHAL (arrive à 20h10 ; absent lors du vote des délibérations)

Absente et excusée : Carole MASCHERONI

Absents : Joëlle ARNAUD, Jean-Baptiste CURTO, Amadou NDIAYE, Serge ROCHE

Mr Jean-Claude PILLET a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative n°3 : augmentation de crédits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »
- Création d'un poste d'ATSEM principal 1^e classe et suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^e classe au 01/02/2019
- Mise à jour du tableau des emplois au 01 février 2019
- Approbation du rapport de la CLECT du 13 novembre 2018
- Vente de la remorque
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 19h30.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2018 est adopté à l'unanimité (09 voix).

Décision modificative n°3

Diminution de crédits au chapitre 12 « charges de personnel » et augmentation de crédits au chapitre 65 « autres charges gestion courante » pour un total de 2000€.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

Création d'un poste d'ATSEM principal 1^e classe et suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^e classe au 01/02/2019

Un agent de la collectivité pourra prétendre à un avancement au grade d'ATSEM principal de 1^e classe à compter du 01 février 2019. Vu la saisine de la commission administrative paritaire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- la création d'un poste d'ATSEM principal de 1^e classe à temps non complet (33h00 hebdomadaire) à compter du 01 février 2019.
- la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe à temps non complet (33h00 hebdomadaire) à compter du 01 février 2019.
- de mettre à jour le tableau des emplois.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2019.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

Mise à jour du tableau des emplois au 01 février 2019

Tableau des emplois permanents à temps complet		
emplois	nombre	grades
Service administratif		
Secrétaire de mairie < 2000 hab	1	Rédacteur principal 1 ^e classe Cadre d'emplois : rédacteurs
Service technique		
Ouvrier polyvalent	1	Agent de maîtrise Cadre d'emplois : Agent de maîtrise
Entretien des locaux, garderie et cantine scolaire	1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe Cadre d'emplois : adjoints techniques
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
Service administratif		
Accueil du public, secrétariat	1	Adjoint administratif principal de 1 ^e classe (17h30 hebdomadaire) Cadre d'emplois : adjoints administratifs
Ecole		
ATSEM	1	ATSEM principal de 1 ^e classe (33h00) Cadre d'emplois des ATSEM

Adopté à l'unanimité (09 voix)

Vente de la remorque

La commune dispose d'une remorque non utilisée depuis plusieurs années. Mr le Maire propose donc de la vendre pour 500€.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

Vente de la parcelle AD48 du chemin rural des Teppes et acquisition de la parcelle AD50

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter cette délibération à l'ordre du jour s'agissant d'une simple formalité. Les élus présents acceptent.

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que :

- par délibération du 29 février 2016, il avait été décidé de désaffecter une portion du chemin rural des Teppes en vue de sa déviation. Dans ce cadre, la commune devait acquérir à titre gratuit la parcelle AD50 et céder à titre gratuit à Monsieur Paul DUCOGNON et consorts la parcelle AD48.
- Par délibération du 17 mai 2016, la vente de la parcelle AD48 et l'acquisition de la parcelle AD50 avait été actées.

Compte-tenu du décès de Mr Paul DUCOGNON et des formalités de succession qui ont suivies, le notaire nous demande, par mail du 09 janvier 2019, de délibérer à nouveau pour préciser que la parcelle AD48 d'une superficie de 2a14 est finalement cédée à titre gratuit à Mme Marie-Cécile POMEL, fille de Monsieur Paul DUCOGNON, héritière et que la parcelle AD50 d'une contenance de 4a10 est acquise par la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- De céder à titre gratuit la parcelle AD48 à Mme Marie-Cécile et Mr Roger POMEL
- D'acquérir à titre gratuit la parcelle AD50
- Que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs, pour la partie qui les concerne.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

Approbation du rapport de la CLECT du 13 novembre 2018

Le Maire expose à l'assemblée :

Les principes juridiques

Tout nouveau transfert de compétence doit donner lieu à une évaluation des charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

L'évaluation de la charge nette des transferts est réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui doit établir un rapport évaluant les charges et les produits relatifs à chaque transfert de compétence dans un délai de 9 mois.

Une fois adopté par la commission, le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois, c'est à dire par les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des communes représentant les deux-tiers de la population.

Ensuite, le Conseil communautaire détermine les montants des attributions de compensation définitives en tenant compte du rapport de la CLECT : la charge nette des transferts de compétence est déduite de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité aux communes.

Le rapport de la CLECT

Au cours de l'année 2018, la CLECT s'est réunie à plusieurs reprises pour procéder à l'examen des charges transférées à Grand Chambéry.

La CLECT a rendu ses conclusions le 13 novembre 2018 sur le montant des charges transférées au titre de l'évolution de la compétence Voiries d'intérêt communautaire.

Sous réserve de l'approbation dudit rapport à la majorité qualifiée des conseils municipaux des 38 communes membres, l'évolution des charges transférées donnera lieu à une modification de l'attribution de compensation de chaque commune concernée en 2019.

Le rapport d'évaluation, adopté à l'unanimité par la CLECT en séance du 13 novembre 2018, se trouve annexé à la présente délibération.

Chaque conseil municipal doit dès lors se prononcer sur ce rapport.

Vu la délibération du Conseil communautaire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges en date du 12 juillet 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de voiries,

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges en date du 9 janvier 2017, 23 mars 2017 et 25 octobre 2018 portant création et composition de la CLECT,

Vu l'avis favorable de la CLECT du 13 novembre 2018, donné à l'unanimité, sur le montant des charges transférées au titre de l'évolution de la compétence Voiries d'intérêt communautaire,

le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 13 novembre 2018

portant sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'évolution de la compétence Voiries d'intérêt communautaire,

- mandate Mr le Maire pour notifier la présente délibération au président de Grand Chambéry.

Mr le Maire informe les élus que la commune n'est pas concernée s'agissant des voiries d'intérêt communautaire, mais nous devons délibérer quand même.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

Travaux

- **Rénovation conduite d'eau potable RD7 Route de Lélia secteur Le Platon/ montée des Alberges** : début des travaux le 15 janvier courant pendant 2 mois. Une déviation sera mise en place par la montée des Alberges pour les véhicules légers.

Questions diverses

- **Sécurisation de la traversée de l'agglomération au Chef-Lieu** : une réunion a eu lieu ce matin même avec le Conseil Départemental afin d'étudier les possibilités. Un plateau surélevé sera mis en place en amont de l'entrée du parking ainsi qu'une zone 30 km/h en lieu et place de la limitation de vitesse. La mise en place de cette zone donnera priorité aux piétons. Coût estimatif : entre 8000 et 10 000€. Un dossier de demande de subvention sera déposé.
- **Fibre optique** : le 10 janvier dernier une réunion a eu lieu en mairie avec Orange. Une armoire doit être mise en place, l'emplacement n'est pas encore arrêté. Les travaux doivent être terminés en 2022. Les premiers raccordements devraient avoir lieu en 2020. Deux secteurs pourraient être raccordés avant : Les Culées qui dépendent de Cognin et une partie du secteur des Alberges qui dépend à l'heure actuelle de Chambéry Verney et sera raccordée à Jacob Bellecombette. La desserte de la route de Lyon nécessitera la création d'un nouveau réseau. Pour les autres secteurs, c'est le réseau existant qui sera utilisé, aérien ou souterrain. La mauvaise couverture téléphonique Orange s'explique par l'absence de relais sur la commune. Le raccordement à la fibre n'est pas obligatoire pour les abonnés ni pour les opérateurs autres que Orange. Ce raccordement s'étudie au cas par cas et peut être payant.

Monsieur Hubert MARECHAL arrive en cours de discussion à 20h10.

- **Aménagement de l'école** : réflexion toujours en cours.
- **Inscriptions scolaires** : elles vont débiter.
- **Cantine scolaire** : l'agent chargé de la surveillance de la cantine scolaire quittera son poste le 18 janvier prochain. Un nouveau recrutement va être lancé à compter du 04 mars 2019. Dans cette attente, une personne va pouvoir assurer l'intérim.
- **Bilan énergétique** : une réunion a eu lieu le 11 janvier dernier pour présenter le premier bilan.
- **Festival zygomatic** : séance prévue le 06 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.